



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0314**

Objet : Zone d'activités économiques intercommunale du Parc technologique de Crolles – Cession d'une parcelle à la société Atral Security

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 63  
Pouvoirs : 7  
Absents : 0  
Excusés : 11  
Pour : 70  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**02 OCT. 2023**

et publié le

**02 OCT. 2023**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 septembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 septembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Karim CHAMON, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Philippe LORIMIER, Coralie BOURDELAIN à Laurence THERY, Christophe ENGRAND à Brigitte SORREL, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Guillaume RACCURT à François OLLEON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu l'avis de France Domaine référencé 2023-38140-56440 en date du 9 août 2023,

Monsieur le Président expose qu'une partie des aménagements du tènement d'Atral Security empiète sur une parcelle (cadastrée AT23) en cours d'acquisition par Le Grésivaudan.

Il convient par conséquent de régulariser cette situation en cédant 658 m<sup>2</sup> de la parcelle AT23 à la société Atral Security, ou toute personne morale qu'elle souhaiterait lui substituer.

Compte tenu du caractère de régularisation de cette opération, il est proposé de réaliser cette cession à l'euro symbolique.

Le document d'arpentage élaboré dans le cadre de la vente définitive confirmera la superficie exacte du lot.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :**

- Céder à la société Atral Security une parcelle de 658 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique,
- L'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le            **25 SEP. 2023**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

**Direction départementale des Finances publiques de l'Isère**

Pôle d'Évaluation Domaniale  
8 rue de Belgrade BP 1126  
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 33  
mél. : ddip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Yolène HALLEY  
téléphone : 06 14 74 94 08  
mél. : yolene.halley@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf. DS :** 13411911  
**Réf OSE :** 2023-38140-56440

Grenoble, le 9 août 2023

*Le Directeur départemental à*

**COMMUNE DE CROLLES**

**LETTRE – AVIS DU DOMAINE**

Objet : cession de parcelles en nature de voiries

Par demande du 19/07/23, vous avez sollicité notre avis sur la valeur vénale de la parcelle AT 24 (38 m<sup>2</sup>) et une emprise à détacher de la parcelle AT 23 (1 634 m<sup>2</sup>). Cette emprise correspond à la partie en nature de voirie et parking, la partie en nature d'espaces verts restera propriété de la commune.

La cession de ces emprises en nature de voiries peut être envisagée à l'euro symbolique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,



**Yolène HALLEY**  
Contrôleur principal des Finances publiques

# Parcelle à céder

